

10, rue Joliot-Curie - BP 46
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr

SIRET : 200 067 510 00145 – NAF : 8411Z – APE : 751A

Nos références : \\ts253-data\COMCOM\CCPS\Administration\Conseils Communautaires et
Bureaux\2018\CC+VP+BU\20181022 - CC09\20181022_CR CC09 V01.docx

Objet : CR CC 09 du 22 octobre 2018

Procès-verbal du Conseil Communautaire n°09

Lundi 22 octobre 2018 à 19h00 (Salle Polyvalente de Bénévent l'Abbaye)

Nombre de membres en exercice : 62

Date de convocation : 15/10/2018

Nombre de présents: 37

Nombre de Pouvoirs : 7

Nombre de votants : 44

Étaient présents :

Monsieur Guy **DUMIGNARD**, Madame Isabelle **MAZEIRAT**, Monsieur Etienne **LEJEUNE**, Madame Martine **ESCURE**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur Gilles **LAVAUD**, Madame Marilyne **BEISSAT**, Monsieur Gérard **CHAPUT**, Monsieur André **MAVIGNER**, Monsieur Thierry **DUFOUR**, Monsieur Michel **MONNET**, Madame Brigitte **DUBOIS**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Monsieur Nicolas **AUBINEAU**, Monsieur Michel **GASNET**, Madame Josette **MOREAU**, Monsieur Jean-Bernard **QUINQUE**, Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Gilles **GAUDON**, Monsieur Didier **LAVAUD**, Monsieur Didier **BARDET**, Monsieur Jean-Claude **DUGENEST**, Madame Michèle **DUPOIRIER** suppléante de Monsieur Claude **LANDOS**, Monsieur Jacky **MARTINET**, Monsieur Jean-Louis **BATHIER**, Monsieur Bernard **LEFAURE**, Monsieur Louis **DUCLoux** suppléante de Madame Marie-Jeanne de **BASQUIAT**, Madame Jacqueline **DEDET**, Madame Françoise **PUYCHEVRIER**, Monsieur Jean-Pierre **LAURENT**, Monsieur Bernard **LEROUDIER**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Paul **CHAPUT**, Monsieur Jean-Claude **CARPENTIER**, Monsieur Gérard **DELAFONT**, Monsieur Daniel **FOREST**.

Pouvoirs :

- Madame Fabienne **LUGUET** donne pouvoir à Monsieur Guy **DUMIGNARD**
- Madame Micheline **SAINT LEGER** donne pouvoir à Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**
- Monsieur Michel **NAVARRÉ** donne pouvoir à Madame Brigitte **DUBOIS**
- Monsieur Michel **BURILLE** donne pouvoir à Monsieur Etienne **LEJEUNE**
- Madame Marie-Paule **GULYAS** donne pouvoir à Monsieur Pierre **DECOURSIER**
- Monsieur Jean-François **MUGUAY** donne pouvoir à
- Monsieur Yves **AUMAITRE** donne pouvoir à Monsieur Gérard **CHAPUT**
- Monsieur Bernard **AUDOUSSET** donne pouvoir à Madame Martine **ESCURE**

Absents :

Monsieur Jean-François **MUGUAY**, Madame Karine **NADAUD**, Madame Sophie **CLEMENT** Monsieur Stéphane **PERIGAUD** Monsieur René **PHILIPPON**, Monsieur Bertrand **LABAR**, Monsieur Laurent **DAULNY**, Madame Mireille **MANEAU**, Monsieur Ludovic **DAGUET**, Monsieur Patrick **TIXIER**, Monsieur Jean-François **LEBON**, Monsieur Thierry **PERONNE** Madame Valérie **CABOCHE** Monsieur Serge **RIOLLET** Madame Hélène **FAIVRE** Monsieur Laurent **TARDY**, Monsieur Philippe **BRIGAND** Monsieur Bernard **LE CORNEC**

Secrétaire de séance : Monsieur André **MAVIGNER** (Bénévent l'Abbaye)

Après avoir remercié les représentants de la commune de Bénévient l'Abbaye, pour l'accueil du Conseil Communautaire, Monsieur Étienne LEJEUNE, président en exercice ouvre la séance en rappelant brièvement les points à l'ordre du jour.

Après mise au vote, le compte rendu de séance 06 septembre 2018 est adopté avec 44 voix pour 0 abstention et 0 voix contre.

Monsieur Etienne LEJEUNE, propose au conseil la modification de l'Ordre du Jour en retirant le point suivant :

- **1.1. Projet de création d'un centre d'allotement bovins sur le site de la CELMAR à la Souterraine (Malonze)**

Et d'ajouter les points présents dans la note complémentaire fournie en début de séance :

- **9. COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Extension du périmètre d'EVOLIS 23 – SPANC - Communauté de Communes Creuse Confluence**
- **10. Désignation de délégués pour représenter la Communauté de Communes dans diverses structures pour succéder à Monsieur Gilbert TIXIER**
- **11. Dénonciation par la Commune de Dun le Palestel de la convention de mise à disposition des locaux du CLSH signée en 2007**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention valide la modification et adopte l'Ordre du Jour.

Monsieur Etienne LEJEUNE informe l'assemblée que la CLECT réunie juste avant le conseil a adopté le rapport concernant la modification des attributions de compensation suite au transfert de charges de la compétence GÉMAPI.

COMMANDE PUBLIQUE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU CENTRE DE RESSOURCES DE DUN LE PALESTEL EN TIERS-LIEU.

Le Président Etienne LEJEUNE rappelle que par délibération en date du 28 septembre 2017 (réf DEL 170928-17), le Conseil Communautaire a validé le plan de financement de cette opération à hauteur de 498 742,50€ HT dont une enveloppe de 403 035,00€ pour les travaux (y compris option façade, pompe à chaleur et dépenses imprévues).

Afin de pouvoir conserver le bénéfice des subventions DETR réservées pour ce projet il est nécessaire d'engager l'opération avant le 30 octobre 2018, dernier délai.

Suite aux différents aléas survenus dans le déroulement de ce dossier, la consultation des entreprises n'a pu être mise en ligne que le 1^{er} octobre 2018, avec une date limite de remise des offres fixée au jeudi 18 octobre à midi.

Pour mémoire, les travaux sont répartis en 9 lots à savoir :

lot n° 1	DESAMIANTAGE
lot n° 2	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE - MACONNERIE
lot n° 3	CHARPENTE - COUVERTURE
lot n° 4	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
lot n° 5	CLOISONS SECHES - PLAFONDS - ISOLATION
lot n° 6	PEINTURES - NETTOYAGE
lot n° 7	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
lot n° 8	PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE – VENTIL°
lot n° 9	CARRELAGE - FAIENCE

Après analyse des offres et après négociations concernant la consultation relative au marché passé en procédure adaptée pour les travaux d'extension du Centre de Ressources de Dun le Palestel en Tiers Lieu, le président expose les résultats de la consultation qui peuvent être synthétisés comme suit :

LOTS		Estimation (€ HT)		Mieux disants (montants € HT)		
N°	Intitulé	Base	Variante	Entreprise	Base	Variante
1	Désamiantage	31 700,00	-	GAVANIER	14 066,62	-
2	Démolition Gros-Œuvre Maçonnerie	52 900,00	4 800,00	<i>Offres inacceptables car supérieures à l'estimation, à relancer</i>		
3	Charpente couverture	19 300,00	-	<i>Absence d'offre, à relancer</i>		
4	Menuiseries extérieures et intérieures	33 900,00	-	<i>Offres inacceptables car supérieures à l'estimation, à relancer</i>		
5	Cloisons sèches plafonds isolation	15 400,00	-	<i>Offres inacceptables car supérieures à l'estimation, à relancer</i>		
6	Peinture nettoyage	10 300,00	-	COULEURS DECO	11 540,00	-
7	Electricité courants forts et faibles	24 000,00	-	PAROTON	22 700,00	422,00
8	Plomberie sanitaires chauffage ventilation	25 000,00	30 000,00	PAROTON	14 700,00	42 284,21
9	Carrelage faïence	10 000,00	-	SCCL	4 697,00	-
		222 500,00	34 800,00		67 703,62	42 706,21
			257 300,00			110 409,83

Pour les lots qui n'ont pas reçu d'offres ou pour lesquels les offres ont été déclarées inacceptables, il est proposé de relancer une consultation des entreprises.

A l'issue de la consultation, il conviendra d'adapter le plan de financement définitif de l'opération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'informer les candidats retenus (lots 1 – 6 – 7 – 8 – et 9) que leur offre répond aux critères fixés dans le cahier des charges de la consultation et que l'acte d'engagement de chaque marché ne sera signé qu'à l'issue de la 2^{ème} consultation ;
- D'autoriser le Président à relancer la consultation des entreprises pour les lots n°2 – 3 – 4 et 5
- D'autoriser le Président, suite à la 2^{ème} consultation, d'attribuer les marchés dans la limite de l'enveloppe fixée au budget
- D'autoriser le Président à lancer une consultation pour l'assurance dommages-ouvrage de l'opération sur la base des marchés de travaux,
- D'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions actualisées du montant définitif des marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide d'informer les candidats retenus (lots 1 – 6 – 7 – 8 – et 9) que leur offre répond aux critères fixés dans le cahier des charges de la consultation et que l'acte d'engagement de chaque marché ne sera signé qu'à l'issue de la 2^{ème} consultation ;**
- **Autorise le Président à relancer la consultation des entreprises pour les lots n°2 – 3 – 4 et 5 ;**
- **Autoriser le Président, suite à la 2^{ème} consultation, d'attribuer les marchés dans la limite de l'enveloppe fixée au budget ;**
- **Précise que les marchés pour chacun des lots ne seront notifiés au titulaire qu'à l'issue de la 2^{ème} consultation ;**
- **Autorise le Président à lancer une consultation pour l'assurance dommages-ouvrage de l'opération sur la base des marchés de travaux ;**
- **Autorise le Président à déposer les demandes de subventions actualisées du montant définitif des marchés de travaux.**

COMMANDE PUBLIQUE : Reconstruction du bâtiment d'accueil de l'aire des gens du voyage suite à sa destruction par incendie

Monsieur le vice-président chargé du budget et des finances Pierre DECOURSIER rappelle que considérant la nécessité de procéder à la démolition et à la reconstruction du bâtiment d'accueil, il est proposé d'autoriser le Président à lancer les procédures de consultation des entreprises et à signer les marchés à venir pour la reconstruction du bâtiment d'accueil dans la limite d'un montant prévisionnel de l'opération estimée à 250 000€ HT soit 300 000€ TTC.

Les crédits correspondants seront ouverts par décision modificative d'augmentation de crédits sur le budget principal 2018.

Section budgétaire	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
Fonctionnement			-	775	Indemnités assurance	300 000,00
	023	Virement à la section d'investissement	300 000,00			-
Investissement			-	021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
	2313	Travaux en cours	300 000,00			-

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de lancer les procédures de consultation des entreprises pour la reconstruction du bâtiment d'accueil de l'Aire d'accueil des gens ;
- Autorise le président à signer les marchés correspondants dans la limite des crédits inscrits au budget.

COMMANDE PUBLIQUE : Avenant n°2 au lot n°2 Menuiseries extérieures et intérieures dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un local commercial en micro crèche à Marsac.

Monsieur le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse Nicolas AUBINEAU porte à la connaissance de l'assemblée que lors du déroulement des travaux, divers imprévus et évolutions en cours de chantier amènent à prendre en compte des prestations supplémentaires pour la fourniture et la pose de meubles haut de cuisine

- Montant initial du marché : 36 584,00€ HT
- Rappel du montant de l'avenant n°1 : 1 142,00€ HT
- Montant des travaux en plus-value : 2 116,00€ HT
- Montant nouveau du marché : 39 842,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve l'avenant n°2 au marché de travaux concernant le lot n°2 Menuiseries extérieures et intérieures dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un local commercial en micro crèche à Marsac ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE : Programmation 2018-2019 dans le cadre de l'appel à projets compagnonnage initié par la Région.

Madame la vice-présidente chargée du Réseau Intercommunal de Lecture Publique Josiane VIGROUX-AUFORT présente la programmation du Réseau Intercommunal de Lecture Publique telle que s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projet compagnonnage lancé par la Région :

SEPTEMBRE			
DU 11/09 AU 24/11		Exposition Le polar français	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
DU 27/11 AU 18/12		Exposition Le polar français	BIBLIOTHEQUE - CHATELUS-LE-MARCHEIX
VEN 28	20H30	Spectacles histoires étranges et inquiétantes	SALLE DES FETES - LA SOUTERRAINE
OCTOBRE			
SAM 6	9H30-11H30	P'tit déj / dédicaces avec Laurence Jardy	BIBLIOTHEQUE - NAILLAT
NOVEMBRE			
MER 7	18H-20H	Atelier d'écriture avec Laurence Jardy	BIBLIOTHEQUE - NAILLAT
MER 14	18H-20H	Atelier d'écriture avec Laurence Jardy	BIBLIOTHEQUE - LE-GRAND-BOURG
SAM 17	10H-12H	Atelier d'écriture avec Laurence Jardy	BIBLIOTHEQUE - NAILLAT
MER 21	18H-20H	Atelier d'écriture avec Laurence Jardy	BIBLIOTHEQUE - LE-GRAND-BOURG
VEN 30	17H30-19H	Apéro-polar avec Franck Linol et Joël Nivard	BIBLIOTHEQUE - MOURIOUX-VIELLEVILLE
DECEMBRE			
SAM 1	10H-12H	Atelier d'écriture avec Laurence Jardy	BIBLIOTHEQUE - CHATELUS-LE-MARCHEIX
SAM 8	9H30-11H30	P'tit déj / dédicaces avec François Clapeau	BIBLIOTHEQUE - ST-GERMAIN-BEAUPRE
LUN 10	20 H 30	Ciné / Conférence	CINEMA EDEN ET MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
VEN 14	20H	Série noire: soirée jeux avec Fairy Play	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
SAM 15	10H-12H	Atelier d'écriture avec Laurence Jardy	BIBLIOTHEQUE - CHATELUS-LE-MARCHEIX
JANVIER			
SAM 12	14H-16H	Atelier d'écriture avec Franck Linol	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
SAM 19	17H	Lecture en musique Histoires à dormir debout "en Roue Li	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
SAM 19	20H	Nuit de la lecture Escape game avec Fairy Play	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
SAM 26	14H-16H	Atelier d'écriture avec Franck Linol	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
FEVRIER			
SAM 2	14H-16H	Atelier d'écriture avec Franck Linol	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
SAM 9	14H-16H	Atelier d'écriture avec Franck Linol	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
SAM 16	14H-16H	Atelier d'écriture avec Franck Linol	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
MARS			
SAM 16	20H	Spectacle Le cercueil de verre	SALLE DES FETES - ST-PRIEST-LA-FEUILLE
		Rencontres scolaires avec Jean-Christophe Tixier	ECOLES DE NOTH ET ST-AGNANT-DE-VERSILLAT
AVRIL			
SAM 6	14H-17H	Cluedo géant - scénario de Franck Linol dans les rues de	LA SOUTERRAINE
SAM 13	20H	Spectacle Les brigades de lectures	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
DU 30/04 AU 1/06		Exposition Le détective sort ses griffes	MEDIA THEQUE - LA SOUTERRAINE
MAI			
FIN		Rencontre dédicace avec Antonin Varenne	BIBLIOTHEQUE - FURSAC
JUIN			
SAM 1	17H30-19H	Apéro / dédicaces avec Jean-Louis Boudrie	BIBLIOTHEQUE - ST-SULPICE-LE-DUNOIS
PLUS interventions auprès des scolaires d'octobre 2018 à juin 2019			

Tarifs proposés :

- 3,00€ pour les plus de 12 ans pour les spectacles et lectures
- 1,50€ pour les moins de 12 ans pour les spectacles et lectures
- Gratuit pour les autres manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve la programmation du Réseau Intercommunal de Lecture Publique telle que s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projet compagnonnage lancé par la Région ;
- Adopte les tarifs proposés ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

GEMAPI : Ouverture d'enquête publique unique portant sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation requise au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien sur le bassin de la Sédelle et de ses affluents dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques Sédelle-Cazine-Brézentine.

Monsieur le vice-président chargé de la GEMAPI Thierry DUFOUR explique que Le SIASEBRE a déposé un dossier portant :

- sur la demande de déclaration d'intérêt général pour procéder à la réalisation de travaux de restauration et d'entretien sur le bassin versant de la Sédelle et de ses affluents situés sur son territoire ;
- sur la demande d'autorisation requise pour l'exécution de ces travaux.

Cette opération est soumise à enquête publique unique conformément aux dispositions des articles R. 214-88 à R. 214-103 du Code de l'environnement et suite au transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018, l'avis du Conseil Communautaire est sollicité sur ce dossier dans la mesure où le territoire de la Communauté de Communes est concerné par ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Emet un avis favorable à la réalisation des travaux de restauration et d'entretien sur le bassin versant de la Sédelle et de ses affluents situés sur son territoire ;
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

GEMAPI : Avis de principe sur réalisation d'une étude diagnostic et de programmation sur les milieux aquatiques des bassins versants limitrophes situés en tout ou partie sur les Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et Creuse Confluence.

Monsieur le vice-président chargé de la GéMAPI Thierry DUFOUR rappelle à l'assemblée que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI) est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018

Face à la présence de bassins hydrographiques non gérés (« zones blanches ») sur son territoire, la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse a sollicité l'aide de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour la réalisation d'une étude diagnostic et de programmation sur les milieux aquatiques des bassins versants limitrophes situés en tout ou partie sur les Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (bassin de la Vienne amont).

Cette étude aurait pour objectif la mise en œuvre d'un état des lieux de l'état écologique des milieux aquatiques et de proposer un programme d'action adapté et proportionné aux besoins écologiques des cours d'eau concernés. A terme, il s'agit soit de pouvoir intégrer les démarches en cours (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques – CTMA-Vienne amont et Creuse aval), soit d'intégrer les prochains CTMA.

La Communauté de communes ne gérant pas en régie la compétence GEMAPI, au titre de la nécessité d'obtenir une gestion hydrographique cohérente, il est proposé à l'assemblée que la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude. En application de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, elle sollicitera une participation financière auprès des autres co-maîtres d'ouvrages dans le cadre de la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Dans le même cadre, elle assurera la mobilisation et la perception des subventions nécessaires à la réalisation du projet.

Cette étude sera menée en régie au moyen de l'embauche d'un Contrat à Durée Déterminée à plein temps d'une durée d'un an. 75% de son temps de travail sera dédié à cette étude, le reste sera dédié à d'autres tâches au bénéfice du service environnement de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, en vue de compenser le temps d'encadrement nécessaire. En effet, cet agent sera encadré par la responsable du service environnement de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, ce temps d'encadrement est estimé à 0,25 ETP.

Le montant estimatif de l'étude dépend du niveau de rémunération qui sera choisi, il serait de 47360 € - charges comprises (dont 11 460 € pour l'encadrement et 35900 € pour le CDD). En fonction du linéaire hydrographique concerné, 39,5% serait pris en charge par la Communauté de communes Creuse confluence, 41,5% par Monts et Vallées Ouest Creuse et 19% par Creuse Sud-Ouest. Le taux d'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sollicitable pour cette étude reste à confirmer, il pourrait être à hauteur de 67,6% (60% pour l'encadrement, 70% pour le CDD).

Soit :

Part maxi CCMVOC (sans subvention)	Part mini CCMVOC (avec subvention)
19 654,40 €	6 368,03 €

Il est proposé à l'assemblée de :

- Donner **un avis favorable de principe** sur ce projet d'étude diagnostic et de programmation.
- Donner **un avis favorable de principe** sur la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Creuse Sud Ouest
- Prendre une nouvelle délibération pour valider le plan de financement, la clé de répartition des frais relatifs à cette étude et le contenu de la convention de co-maîtrise d'ouvrage une fois que celui-ci sera affiné et présenté par Creuse Sud Ouest.

Madame Jacqueline DEDET demande à quoi va servir cette étude ?

Monsieur Thierry DUFOUR précise qu'il s'agit d'une étude préalable à l'intervention de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest sur le territoire de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. En effet, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest exerçant la compétence GEMAPI en régie depuis de nombreuses elle a été sollicitée pour intervenir sur le bassin versant qui la concernant et qui est actuellement dépourvu de syndicat pouvant exercer cette compétence comme c'est le cas pour le reste du territoire Monts et Vallées Ouest Creuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Donne **un avis favorable de principe** sur le projet d'étude diagnostic et de programmation ;
- Donne **un avis favorable de principe** sur la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes Creuse Sud Ouest ;
- Prendra une nouvelle délibération pour valider le plan de financement, la clé de répartition des frais relatifs à cette étude et le contenu de la convention de co-maîtrise d'ouvrage une fois que celui-ci sera affiné et présenté par Creuse Sud Ouest.
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

FINANCES : Décision modificative de virement de crédits sur le budget principal pour le règlement du solde des honoraires de maîtrise d'œuvre concernant la construction du court de tennis couvert de Dun le Palestel.

Monsieur le vice-président chargé du budget et des finances Pierre DECOURSIER précise que la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'agence d'architecture MORIN ROUCHERE pour la construction d'un court de tennis couvert à Dun le Palestel a été validée par acte d'engagement d'avril 2015 pour un montant total d'honoraires définitifs s'élevant à 15 000,00€HT, soit un taux de rémunération de 6% sur un montant de travaux de 250 000,00€ HT.

Après déduction des acomptes versés, reste due la somme de 75,00€ HT soit 90,00€ TTC.

En l'absence de crédits ouverts au budget 2018, il est proposé de procéder à une décision modificative comme suit:

Diminution de crédits				Augmentation de crédits			
Compte	Opération	Libellé	Montant	Compte	Opération	Libellé	Montant
2313	HO	Travaux en cours	90,00	2313	17004	Tennis couvert Dun le Palestel	90,00
TOTAL			90,00	TOTAL			90,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve cette proposition
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

FINANCES : Décisions modificatives pour faire face à des dépenses d'entretien et de réparations sur divers équipements sur le budget annexe Ateliers Relais.

Monsieur le vice-président chargé du budget et des finances Pierre DECOURSIER précise que :

- Suite aux problèmes d'évacuation des eaux usées sur la boulangerie d'Azéables ;
- Considérant la nécessité de remettre en état les locaux vacants de la boucherie charcuterie de Saint Agnant de Versillat (plomberie, chambres froides, étanchéité de la toiture) ;
- Vu la panne sur la chambre froide de la boucherie de Grand-Bourg ;

Vu l'insuffisance des crédits ouverts sur le Budget Annexe Ateliers Relais pour l'exercice 2018,

Il est proposé d'effectuer un virement de 5 000,00€ du budget principal (à prendre sur la ligne dépenses imprévues de la section de fonctionnement au compte 022) pour pouvoir réaliser les travaux listés ci-dessus.

Virement de crédits sur le budget principal :

Diminution de crédits				Augmentation de crédits			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
022	01	Dépenses Imprévues	- 5 000,00	6521	90	Participation équilibre budget annexe Ateliers Relais	5 000,00
TOTAL			- 5 000,00	TOTAL			5 000,00

Augmentation de crédits sur le budget annexe Ateliers Relais :

Dépenses				Recettes			
Compte	Fonction	Libellé	Montant	Compte	Fonction	Libellé	Montant
61522	90	Entretien et réparation bâtiments	5 000,00	74751	90	Participation équilibre du budget principal	5 000,00
TOTAL			5 000,00	TOTAL			5 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve cette proposition
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

FINANCES : Demande d'admissions en non-valeur.

Monsieur le vice-président chargé du budget et des finances Pierre explique que Toutes les procédures de recouvrement engagées par le comptable public étant restées infructueuses, Il est demandé au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur les pièces présentées comme suit :

Budget	Montant (€)	Motif de la présentation en non valeur
SPANC	620,00	combinaison infructueuse d'actes
Pépinière d'entreprises	1,00	montant dû inférieur aux seuils de poursuite
Petite enfance	24,00	combinaison infructueuse d'actes
Principal	108,80	combinaison infructueuse d'actes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve cette proposition
- Autorise le président à signer tout acte correspondant à intervenir.

ECONOMIE : Modification du permis d'aménager de la Zone d'Activité Economique de la Prade (secteur Pouyade).

Monsieur le Président Etienne LEJEUNE présente le point suivant. La ZAE de la Prade secteur Pouyade accueille l'enseigne Mc Donald's. La gérante, par le biais d'une SCI à créer, a souhaité se porter acquéreur d'une parcelle supplémentaire afin de pouvoir répondre aux demandes de stationnement des clients.

Le conseil communautaire réuni en séance ordinaire le 25 juin 2018 a validé cette proposition d'achat (réf DEL-180625-07) pour une surface de 3 500 m².

La parcelle devant nécessairement jouxter celle où se situe le restaurant, Il est proposé à l'assemblée de procéder à une modification de l'allotissement existant.

En effet, le lot n°2 d'une surface initiale de 7 127 m² sera divisé en 2 lots distincts (lot n°2 3 627 m², lot 3a 3 500 m²), afin de pouvoir répondre à la demande de l'acquéreur.

Comme exposé dans la délibération DEL-180625-07 le bornage conséquent à cette modification de permis d'aménager, sera à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Valide la modification du permis d'aménager n°02317616S0001 de la ZAE de la Prade, secteur de la route de la Pouyade.
- Valide les nouvelles surfaces d'allotissement (lot n°2 = 3 627 m², lot 3a = 3 500 m²)
- Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le vice-président chargé des ressources humaines Didier BARDET rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la mise en place progressive des compétences de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché territorial (catégorie A) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les missions, actuellement exercées par un chargé de mission recruté en accroissement temporaire d'activité, concerneraient principalement le développement économique, le numérique et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte cette proposition ;**
- **Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.**

RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement du contrat du chargé de mission « enfance jeunesse » en charge de coordonner les activités des établissements, les dispositifs et différents services petite enfance, enfance, jeunesse dans le cadre du projet global de la structure, en lien avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs.

Le Président Etienne LEJEUNE rappelle que par délibération en date du 23 octobre 2017, référencée DEL-171023-15, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un poste de chargé de mission à temps complet pour une durée d'un an à compter du 31 décembre 2017.

Afin de permettre le renouvellement du contrat de l'agent, actuellement en cours de préparation du concours de rédacteur territorial, il est proposé de renouveler le contrat de l'agent sur la base de l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant un même période de 12 mois consécutif.

*Madame Brigitte JAMMOT demande si ce poste répond à un besoin pérenne pour la collectivité ?
Monsieur Nicolas AUBINEAU lui répond que oui, l'agent étant en poste depuis 2014.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte cette proposition ;**
- **Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.**

RESSOURCES HUMAINES : Recrutement au sein du service petite enfance (ALSH de Grand-Bourg) d'un stagiaire en formation BPJEPS d'octobre 2018 à décembre 2019.

Monsieur le vice-président chargé des ressources humaines Didier BARDET expose que la Communauté de Communes est sollicitée par une personne qui commence une formation professionnelle en continue BPJEPS d'octobre 2018 à décembre 2019 et qui souhaiterait pouvoir effectuer les stages pratiques de sa formation à l'Accueil de Loisirs de Grand-Bourg.

Le stage aurait lieu les mercredis et les vacances scolaires uniquement pour un volume horaire total de 635 heures à effectuer entre le 10 novembre 2018 et le 31 décembre 2019.

Il s'agirait d'un stage rémunéré sur une base forfaitaire horaire de 1,68€ mais cette proposition permettrait d'assurer ponctuellement le remplacement d'un agent en arrêt maladie sans avoir besoin de demander une dérogation à la DDCSPP au cas par cas et il n'y aurait plus besoin de recruter un animateur en supplément pour le remplacer les mercredis et lors des vacances scolaires.

Madame Jacqueline DEDET souhaite savoir en quoi consiste un « BPJEPS » ?

Monsieur Nicolas AUBINEAU répond que c'est un brevet professionnel qui dure deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Accepte cette proposition ;
- Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.

ENFANCE-JEUNESSE : Mise à jour du règlement de fonctionnement de la micro-crèche de Dun-le-Palestel.

Monsieur le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse Nicolas AUBINEAU précise que suite à la demande des services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse, le règlement de fonctionnement doit intégrer les nouvelles modalités vaccinales conformément au calendrier préconisé par le Ministère de la Santé et au décret modifiant les vaccinations obligatoires du 25 janvier 2018.

Le conseil communautaire est amené à délibérer sur la mise à jour de ce règlement tel que ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte les modifications au règlement de fonctionnement de la micro-crèche de Dun le Palestel telles que présentées en annexe ;
- Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.

ENFANCE-JEUNESSE : Etablissement du règlement de fonctionnement provisoire de la micro-crèche de Marsac.

Monsieur le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse Nicolas AUBINEAU explique un règlement de fonctionnement provisoire dont les conseillers communautaires ont été destinataires, est proposé au Conseil communautaire afin de recevoir les demandes de pré-inscription des enfants avant l'ouverture de la micro-crèche (prévue au 7 janvier 2019) et en attendant le recrutement du Référent technique de la micro-crèche.

Dans le souci d'offrir un service égal sur le territoire, cette proposition s'est basée sur le règlement de fonctionnement de la micro-crèche de Dun-le-Palestel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Adopte le règlement de fonctionnement provisoire de la micro-crèche de Marsac telles que joint en annexe ;
- Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Extension du périmètre d'EVOLIS 23 – SPANC - Communauté de Communes Creuse Confluence.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Creuse Confluence, déjà adhérente à EVOLIS 23 pour partie de son territoire souhaite étendre cette adhésion à l'ensemble de la Communauté de Communes Creuse Confluence, élargissant de ce fait le périmètre d'intervention d'EVOLIS 23.

Cet élargissement est soumis à l'accord des adhérents d'EVOLIS 23 et il propose donc d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Accepte la proposition d'étendre l'adhésion à EVOLIS 23 de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence ;
- Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.

Dénonciation par la Commune de Dun le Palestel de la convention de mise à disposition des locaux du CLSH signée en 2007.

Monsieur le Président Etienne LEJEUNE explique que depuis la rentrée de septembre 2018, suite à une réorganisation du service communal, 2 garderies ont été créées par la Commune de Dun le Palestel dans des locaux communaux et de ce fait la Commune a cessé d'utiliser les locaux du CLSH depuis le 6 juillet 2018.

Par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil municipal demande qu'il soit mis fin à la convention de mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire de mettre fin à la convention de mise à disposition des locaux du CLSH par la Communauté de Communes au profit de la Commune de Dun le Palestel à compter de la fin de l'année 2017-2018 et de solder la participation de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte cette proposition ;**
- **Autorise le Président à signer tout acte à intervenir.**

Désignation d'un délégué pour représenter la Communauté de Communes au sein du SMIPAC et du SDEC pour succéder à Monsieur Gilbert TIXIER :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention désigne **Monsieur Jean-Luc LAGRANGE** en qualité de délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse auprès du SMIPAC et du SDEC.

Proposition de motion concernant la démographie médicale.

Monsieur le Président Etienne LEJEUNE présente la motion de Monsieur Claude LANDOS :

Le Conseil Communautaire réuni le 17 Septembre 2018, après avoir lu les déclarations du Directeur Général de l'ARS dans le journal La Montagne daté du Jeudi 13 Septembre 2018, où il signale que le Département de la Creuse a anticipé les problèmes de démographie médicale, s'élève en faux par rapport à ces affirmations.

Les élus sont actuellement très inquiets devant une situation sanitaire qui se dégrade pour la population creusoise en matière de premier recours (Médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes et pharmacies). L'offre en spécialistes se raréfie pour la plupart des spécialités, ou demande un délai très long pour les rendez-vous, et les services hospitaliers ont un avenir incertain.

Les patients doivent faire de longues distances pour consulter ou renoncent aux soins, ce qui peut aisément expliquer les mauvaises statistiques creusoises en termes de santé.

Madame Brigitte JAMMOT précise que si elle comprend tout à fait cette motion, elle reste gênée car cela donne l'impression qu'il n'y avait pas d'action en creuse alors qu'il existe le plan d'action « Santé + 23 ». Il y a eu des élus impliqués dans des groupes de travail, des animateurs de recrutés et des groupes de travail dont la mission était de voir comment fidéliser les médecins sur le territoire. Il faut le faire apparaître. En revanche, si ce plan ne convient pas, il faut le dire, mais on ne peut pas faire comme si on ne savait pas. Elle précise qu'elle comprend la réaction mais qu'elle paraît décalée au regard des actions en cours. Il est souhaité que des mesures fortes soient prises au sein de ce plan d'action.

Monsieur Jean Claude Carpentier s'étonne qu'aucune information n'ait été diffusée sur ce plan d'action dans le cadre de l'assemblée générale de l'AMAC.

Monsieur Etienne LEJEUNE propose de reformuler cette partie en précisant que des mesures fortes doivent être prises dans le cadre du plan d'action « Santé + 23 ».

Les élus présents demandent à ce des mesures fortes soient mises en place dans le cadre du plan d'action « Santé +23, Agir ensemble pour la santé en Creuse » initié par l'Agence régionale de santé et qu'un véritable plan de sauvetage des soins en Creuse soit mis en œuvre en concertation avec la population, les élus et les soignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité avec 44 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adoptent la proposition de motion concernant la démographie médicale ;

CR Conseil Communautaire
du 22 octobre 2018
(à Béni vent-L'Abbaye)

Le secrétaire de séance

André MAVIGNER

Le Président de la Communauté de communes

Etienne LEJEUNE

Les membres :



Handwritten signatures of the members, including names like 'Ramaud', 'M. P. Seme', 'Maclet', and others. Some signatures are in blue ink, while others are in black ink. The signatures are arranged in a grid-like pattern, corresponding to the list of members mentioned in the text above.